

RAPPEL DES DÉFIS ET DES OBJECTIFS PRIORISÉS	NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS CETTE ANNÉE	NOUS OBSERVONS QUE CES ACTIONS ONT EU POUR EFFET...	
<p>Au regard des actes de violence et du sentiment de sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrer l'intimidation verbale; • Offrir des activités préventives pour contrer la violence à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la boîte de dénonciation (à promouvoir en établissant un horaire des rencontres de suivi); • Interventions directes sur des situations d'intimidation par la psychoéducatrice et les éducatrices spécialisées; • Interventions au regard de messages inappropriés; • Augmentation du nombre d'heures (service offert à l'école) en éducation spécialisée (en classe et sur la cour); • Interventions intensives auprès d'élèves présentant des difficultés importantes au plan du comportement; • Animation d'ateliers sur les habiletés sociales par les éducatrices spécialisées (sous-groupe aux préscolaire, 1^{er} et 2^e cycles); • Animation par la policière communautaire auprès des élèves de 6^e année; • Ateliers (développer une image de soi positive) offerts dans les classes du 2^e cycle par l'AVSEC; • Organisation de « récréations privilèges » au gymnase pour renforcer les bons comportements (à promouvoir); • Nombreuses activités parascolaires offertes aux élèves; • Valorisation des bonnes attitudes par « L'art de la gentillesse » en prenant la photo des élèves s'étant le plus démarqués afin de souligner la thématique mensuelle; • Activité de rassemblement dédiée à tous les élèves (revoir la formule pour leur donner davantage de sens). 	<p>Chez le personnel :</p>	
<p>Au regard des pratiques à améliorer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que nos interventions soient cohérentes en reposant sur une vision collective connue et partagée; • Évaluer et réguler nos actions tous les mois. 		<ul style="list-style-type: none"> • Une implication importante au plan de la prévention et lors des interventions; • De nombreux échanges entre les intervenants (équipe multi disciplinaire) pour accompagner les élèves en difficulté. 	
		<p>Chez les élèves :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure différenciation des notions d'intimidation et de conflit, de victime et de responsable; • Une plus grande ouverture face aux différences.
		<p>Dans nos relations avec les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication plus fréquente; • Une implication essentielle lors de la gestion de telles situations.
	<p>Dans la communauté et nos relations avec les partenaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat accru avec la policière communautaire; • Offres de service proposées à l'école. 	
<p>DIFFICULTÉS RENCONTRÉES OU DÉFIS QUI PERSISTENT</p>	<p>PROSPECTIVES : AMÉLIORATIONS SOUHAITABLES POUR 2016-2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains élèves ne se sentent pas concernés; • Une cohérence de la part des membres du personnel (personnel de soutien et personnel enseignant) de la mise en application des règles de conduite; • L'établissement de procédures et le respect de celles-ci; • Une concertation école-maison sur l'application des conséquences; • L'application du plan d'intervention vs l'application des règles de conduite. 	
<p>LIP art. 83.1. Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. ».</p>			